

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à dix-
Présents :	56	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	12	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	65	13 décembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL, M. Olivier REVERSAT, MME Olivia GUEROULT.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Adrien LAMAT, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET.
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH.
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE.
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD.
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE.
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à M. Marc POUGNET.
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT.

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - TRANSFERT DU SOLDE DU BUDGET ANNEXE DOMAINE NORDIQUE SERVICE PRAT DE BOUC AU SMDTEC

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

Vu les conventions de partenariat pour la gestion du domaine nordique de Prat de Bouc et la conduite de projets de développement de Prat de Bouc conclues depuis 2017 pour chaque saison nordique entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Flour Communauté n°2022-155 en date du 23 mai 2022 confiant la gestion et l'exploitation du domaine nordique de Prat de Bouc au SMDTEC et portant approbation de la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran-Prat de Bouc Planèze ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Hautes Terres communauté n°2022CC-109 en date du 16 juin 2022 confiant la gestion et l'exploitation du domaine nordique de Prat de Bouc au SMDTEC et portant approbation de la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran-Prat de Bouc Planèze ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran-Prat de Bouc Planèze en date du 30 juin 2022 intervenue entre Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et le Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Rappelant que ladite convention prévoit que les biens et équipements acquis par Saint-Flour Communauté dans le cadre du budget annexe Domaine nordique – service Prat de Bouc sont transférés de droit au SMDTEC, ceux-ci ayant été financés par les deux Communautés de communes ;

Considérant en conséquence qu'il convient de transférer budgétairement au SMDTEC le solde du budget annexe du domaine nordique - service Prat de bouc – au SMDTEC, s'élevant à 12 033,19 €, celui-ci ayant été abondé à part égale entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté pour la gestion et l'exploitation du domaine nordique depuis 2017 ;

Le Conseil Communautaire après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE TRANSFERER** au SMDTEC le solde du Budget Annexe Domaine nordique de Saint-Flour Communauté – service Prat de Bouc - d'un montant de 12 033,19€, au Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien, dans le cadre de la convention de gestion et d'exploitation intervenue par délibération en date du 23 mai 2022 ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 64 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

Loïc POUDEBOUX

Accusé de réception en préfecture
01520068660-20221219-DELIB2022-283-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022